IUFE

Formation des
Enseignant-e-s du
Secondaire

2020-2021

INSCRIPTIONS

Conditions et procédure d'admission pour les écoles privées genevoises

MASE1 DISCIPLINAIRE

(MASE1_Maîtrise universitaire disciplinaire en enseignement secondaire)

MASE2 BI-DISCIPLINAIRE

(MASE2_Maîtrise universitaire bi-disciplinaire en enseignement secondaire)

INSTITUT UNIVERSITAIRE
DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

DÉLAI D'INSCRIPTION

Les inscriptions pour l'admission en 1ère année de la MASE disciplinaire (MASE1) et la MASE bi-disciplinaire (MASE2) sont ouvertes

DU 1er OCTOBRE 2019 À 17 HEURES

AU 4 NOVEMBRE 2019 À 15 HEURES

1ÈRE ANNÉE
MASE1
DISCIPLINAIRE ET
1ÈRE ANNÉE
MASE2
BI-DISCIPLINAIRE

ATTENTION
LES INSCRIPTIONS
HORS DÉLAI ET INCOMPLÈTES
NE SERONT PAS
PRISES EN COMPTE.

SOMMAIRE

p.3 | Avant-propos
Disciplines ouvertes à la formation en 2020-2021

p.4 | Conditions d'admission en MASE disciplinaire
en MASE bi-disciplinaire | Prérequis académiques

p.5 | Inscription en ligne

p.6 | Processus de sélection | Fin de la procédure
Liens utiles

p.7 | Démarches d'immatriculation à l'UNIGE
Extrait spécial du casier judiciaire

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

AVANT-PROPOS

Les cursus MASE disciplinaire | MASE bi-disciplinaire, organisés sur deux années, forment à l'enseignement secondaire dans une discipline ou deux disciplines respectivement.

Le programme d'études correspond à 94 crédits ECTS (*European Credit Transfer and Accumulation System*, ci-après « crédits ») pour la MASE disciplinaire et à 116 crédits ECTS pour la MASE bi-disciplinaire.

Les conditions d'admission et prérequis académiques concernant l'admissibilité en formation sont décrits aux chapitres **CONDITIONS D'ADMISSION EN MASE DISCIPLINAIRE | MASE BI-DISCIPLINAIRE** et **PRÉREQUIS ACADÉMIQUES**.

DISCIPLINES

OUVERTES À LA FORMATION EN 2020-2021

ALLEMAND

ANGLAIS

ARTS VISUELS

BIOLOGIE

CHIMIE

DROIT

ÉCONOMIE

ÉDUCATION PHYSIQUE

ESPAGNOL

FRANÇAIS

GÉOGRAPHIE

HISTOIRE

HISTOIRE DE L'ART

INFORMATIQUE

ITALIEN

LATIN

MATHÉMATIQUES

MUSIQUE

PHILOSOPHIE

PHYSIQUE

CONDITIONS D'ADMISSION

EN MASE DISCIPLINAIRE | MASE BI-DISCIPLINAIRE

Pour être admis-es en MASE disciplinaire et en MASE bi-disciplinaire, les candidat-e-s doivent à la fois :

- Remplir les conditions générales d'immatriculation de l'Université ;
- Ne pas avoir subi d'échec définitif ou avoir été éliminé-e-s d'une formation similaire dans une autre HEP ou institution équivalente, au cours des 5 ans qui précèdent ;
- Remplir les prérequis académiques ;
- Obtenir, pour chaque discipline de formation, une place de stage en responsabilité ou en accompagnement, de 4 périodes minimum et 6 périodes maximum, dans l'enseignement privé ;
- Fournir un extrait spécial de casier judiciaire.

Les admissions en MASE disciplinaire et MASE bi-disciplinaire sont soumises aux **Conditions d'admission** stipulées dans les *Règlements d'études FORENSEC 2019* (* modifications en cours de validation).*

Règlement d'études 2019 de la FORENSEC, art. 20 ch., 1

Service des admissions de l'UNIGE

Extrait spécial du casier judiciaire

PRÉREQUIS ACADÉMIQUES

Pour intégrer la Formation en enseignement secondaire **en MASE disciplinaire,** et **en MASE bi-disciplinaire**, les candidat-e-s doivent réunir les prérequis académiques suivants :

1ÈRE DISCIPLINE

1. Être en possession d'une Maîtrise universitaire dans une discipline enseignable, au plus tard le 1er juillet 2020 ;
2. Avoir obtenu 120 crédits dans la discipline de formation, au plus tard le 1er juillet 2020.

   Le total de ces crédits doit être constitué de crédits niveau Bachelor et de crédits niveau Master, répartis indifféremment.

Pour intégrer la Formation en enseignement secondaire **en MASE bi-disciplinaire**, les candidat-e-s doivent également réunir les prérequis académiques suivants :

2ÈME DISCIPLINE

1. Avoir obtenu 90 crédits dans la discipline de formation, au plus tard le 1er juillet 2020.

   Le total de ces crédits doit être constitué de crédits niveau Bachelor et de crédits niveau Master, répartis indifféremment.

La formation en **MASE bi-disciplinaire** ne peut pas s'effectuer uniquement dans la 2ème discipline ; **il est obligatoire de s'inscrire en 1ère discipline pour prétendre se former dans une 2ème discipline.**

Au 1er juillet 2020, tout-e candidat-e n'ayant pas obtenu **un Master ou les crédits nécessaires,** n'est pas admissible en 1ère année de formation pour l'année académique 2020-2021.

INSCRIPTION EN LIGNE

Les dossiers de candidature doivent être complets au moment de l'inscription et transmis exclusivement via la plateforme d'inscription dans les délais impartis. Les dossiers soumis hors des délais fixés et/ou incomplets ne seront pas traités.

1. ENREGISTREMENT EN LIGNE

1. Le formulaire d'inscription est rempli par la direction de l'école privée genevoise concernée. Cette demande active un lien personnalisé qui sera envoyé par e-mail (valable jusqu'à la fin de la procédure en juillet 2020) aux candidat-e-s intéressé-e-s.

   L'adresse e-mail communiquée lors de l'inscription sera utilisée pour toute la correspondance future dans le cadre de la procédure d'admission en 1ère année MASE disciplinaire ou en MASE bi-disciplinaire ;

2. Ce lien personnalisé permet d'accéder à la phase de finalisation de l'inscription. Dans ce lien vous pourrez télécharger et compléter le formulaire PAGE DE GARDE.

2. DOSSIER D'INSCRIPTION NUMÉRIQUE

Les candidat-e-s complètent leurs données personnelles et téléchargent l'ensemble de leur dossier numérisé au format **pdf**, divisé en 5 à 6 fichiers :

1. **Page de garde ;**
2. **Lettre de motivation ;**
3. **Curriculum vitae ;**
4. **La copie du diplôme de Master :**

   Si vous êtes en cours d'obtention du diplôme Master, veuillez télécharger un document nous en informant.

5. **La copie des PV d'examens (Bachelor et Master) ;**
6. **Annexe1 :**

   Si le diplôme n'est pas issu de l'UNIGE, il est obligatoire de transmettre les descriptifs détaillés des cours suivis et les crédits obtenus dans le cadre de la formation initiale (Master et Bachelor).

Avant d'initier l'inscription en ligne, il faut lire attentivement la procédure et préparer les documents qui sont demandés sous la rubrique :

DOSSIER D'INSCRIPTION

Avant cette phase de finalisation, il est important de :

- Télécharger et remplir le formulaire pdf : PAGE DE GARDE ;
- Réunir toutes les pièces constituant le dossier numérique ;
- Numériser l'ensemble de ces éléments au format **pdf** (aucun autre format ne sera accepté par la plateforme d'inscription) ;
- La taille maximum de chaque fichier ne doit pas excéder **10Mo**. Pour limiter la taille des fichiers une numérisation en nuances de gris et une résolution faible est préférable.

L'ensemble du dossier numérique servira à l'analyse détaillée des candidatures.

L'IUFE peut être amené à consulter les facultés concernées par la ou les discipline-s de formation en vue de statuer sur l'admissibilité du candidat/ de la candidate.

L'IUFE peut être amené à consulter d'autres institutions de formation des enseignant-e-s en vue de statuer sur l'admission du candidat/ de la candidate.

Pour être admis-e en MASE disciplinaire, il faut avoir obtenu une place de stage en responsabilité.

Pour être admis-e en MASE bi-disciplinaire, il faut avoir obtenu une place de stage en responsabilité dans la 1ère discipline de formation et une place de stage en responsabilité ou en accompagnement de 16 semaines pour la 2ème discipline de formation.

L'admission définitive est prononcée sous réserve de la décision d'immatriculation du Service des admissions.

LIENS UTILES

IUFE

Règlement d'études 2019 de la FORENSEC

Directive pour l'opérationnalisation des stages MASE disciplinaire

Directive pour l'opérationnalisation des stages MASE bi-disciplinaire

Guide de l'étudiant

Plan d'études MASE disciplinaire

Plan d'études MASE bi-disciplinaire

3. FINALISATION DE L'INSCRIPTION

L'inscription ne sera validée que si les candidat-e-s confirment avoir lu et acceptent les trois conditions listées dans le formulaire d'inscription en ligne :

- *Je n'ai pas subi d'échec définitif ni ai été éliminé-e auprès d'une formation similaire dans une autre haute école suisse au cours des 5 ans qui précédent*
- *J'ai lu et accepté les* **Conditions et la procédure d'admission en MASE disciplinaire | MASE bi-disciplinaire** *pour une entrée en formation à la FORENSEC*
- *J'autorise l'IUFE à vérifier, si nécessaire, les informations fournies dans ce formulaire auprès des institutions de formation des enseignant-e-s concernées*

Une fois l'inscription en ligne terminée et validée, les rubriques complétées et les documents téléchargés ne pourront pas être modifiés.

Un e-mail confirmant la finalisation de l'inscription est envoyé automatiquement à l'adresse e-mail donnée dans les coordonnées personnelles.

PROCESSUS DE SÉLECTION

1. La Forensec vérifie que les candidat-e-s remplissent les prérequis académiques.

2. **L'attribution des places de stage au sein des établissements d'enseignement secondaires privés genevois est déterminée par les écoles privées, conformément au Protocole de collaboration DIP-Association genevoise des écoles privées (ci-après AGEP)-UNIGE daté du 22 juin 2017.**

   Les modalités et les critères régissant la procédure d'attribution des places de stage sont fixés par les écoles privées concernées.

   L'attribution des places de stage est indiquée directement aux candidat-e-s par les écoles privées concernées.

3. La Directrice de l'IUFE prononce l'admission dans un courrier recommandé envoyé aux candidat-e-s. Seul ce dernier fait foi pour une entrée en formation en 2020-2021.

Règlement d'études 2019 de la FORENSEC, art 7, ch.1, lettre d, ch. 4-5

CALENDRIER DES ADMISSIONS

1. Les premiers résultats de la procédure d'admission seront communiqués à partir du 15 juillet 2020.

2. À partir du 31 juillet 2020, les informations relatives à la rentrée 2020-2021 seront régulièrement mises à jour sur le site de l'IUFE.

Toute demande d'information au sujet des immatriculations doit être adressée au Service des admissions de l'UNIGE.

DÉMARCHES D'IMMATRICULATION

À L'UNIGE

Les candidat-e-s sont tenu-e-s d'effectuer les démarches d'immatriculation dans les délais impartis par le Service des admissions de l'Université de Genève. En fonction de la situation académique dans laquelle ils/elles se trouvent :

Service des admissions de l'UNIGE

CANDIDAT-E-S JAMAIS INSCRIT-E-S À L'UNIGE

Les candidat-e-s doivent s'immatriculer
avant le 30 avril 2020
en suivant les démarches en ligne :
https ://www.unige.ch/admissions/sinscrire/procedure-immatriculation/
puis en envoyant le dossier complet au **Service des admissions de l'UNIGE.**

CANDIDAT-E-S DEVANT SE RÉIMMATRICULER À L'UNIGE

Les candidat-e-s doivent se réimmatriculer
entre le 1er juin et le 15 août 2020
via la plateforme en ligne :
admissions.unige.ch

CANDIDAT-E-S IMMATRICULÉ-E-S À L'UNIGE

Les candidat-e-s doivent annoncer leur deuxième formation et/ou leur changement de faculté
entre le 1er juillet et le 15 août 2020
via la plateforme en ligne :
admissions.unige.ch

TRÈS IMPORTANT :

Pour entrer en formation Forensec, les candidat-e-s doivent être inscrit-e-s à l'UNIGE.

Respecter les délais est impératif.

La réimmatriculation ne s'applique pas aux participants de formation continue qui sont eux soumis aux mêmes délais que tout nouvel-le étudiant-e.

EXTRAIT SPÉCIAL DU CASIER JUDICIAIRE

Cet extrait est demandé par l'IUFE aux candidat-e-s admis-es à la formation. Des informations plus précises seront fournies avec le courier d'admission en juillet 2020.

Pour votre information et comme précisé par l'Office fédéral de la justice :

> « Tout employeur (organisation) offrant des activités professionnelles ou non professionnelles organisées avec des mineurs ou des personnes particulièrement vulnérables peut exiger de ses travailleurs un extrait spécial du casier judiciaire destiné à des particuliers. Celui-ci permet d'assurer que les mineurs ou autres personnes particulièrement vulnérables soient mieux protégés contre les auteurs condamnés pour des délits de ce type. ».

Extrait spécial du casier judiciaire